

Plan Local d'Urbanisme

PIECE 1b

Orientations d'aménagement

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME [PLU]

Prescrite le : 9 Septembre 2004

Arrêt du projet PLU le : 4 décembre 2007

Enquête publique du : 1 septembre 2008 au : 3 octobre 2008

Approbation du PLU le :

12 MAR. 2009

Cachet de la mairie - Signature



ONNEES CONTEXTUELLES

-  Zone AUa / Le Village nord
-  Tissu bâti limitrophe (zone UA)

-  Zone attenante des espaces naturels et agricoles
-  Pôle d'animation principal du territoire à conforter (mairie, école, centre de loisirs, salle polyvalente...)

-  Voie existante
-  Chemin existant maintenu en l'état

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Voies, accès, principes de non-enclavement et d'organisation et amélioration des circulations

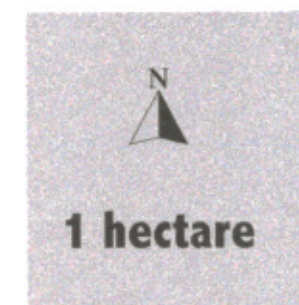
- Réalisation d'accès communs le long du VC16 d'organiser la desserte interne
- Réalisation d'un accès commun rue Marcel Leclerc pour organiser la desserte interne et assurer un accès au pôle d'animation
- Voie de liaison à créer entre le VC16 et le pôle d'animation
- Continuité des circulations à garantir avec la zone AU stricte attenante
- Portion de voie / croisement à améliorer

Conditions d'implantation et de paysagement

 Retrait bâti paysager avec plantations d'arbres assurant une insertion optimale des constructions à l'entrée du bourg et aux espaces d'interface avec les espaces naturels (espaces agricoles ou non). Ce paysagement peut être réalisé sur l'espace privatif des lots à bâtir (traitement en jardin paysager par exemple). Des constructions légères et démontables (de type « abri de jardin ») y seront autorisées.

--- Limite d'implantation du bâti par rapport aux voies existantes et au contact des espaces naturels (espaces agricoles ou non).
r = retrait

Pour les constructions légères et démontables de type « abris de jardin », sous réserve de hauteur maximale = 3 mètres et de SHON < 20m², le retrait minimum sera de r=10 mètres le long de la RD80 et de r=5 mètres au contact des espaces agricoles.



Commune de SAINT PIERRE DU BOSGUERARD.
PLAN LOCAL D'URBANISME.
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Le Village Nord

Conditions d'équipement
RACCORDEMENT AUX RESEAUX EXISTANTS

